REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de WORMHOUT

ANNULATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES DEMOLITIONS

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DEMANDE PC 59663 21 A0021

de ROHART INVESTMENT & TRADING

représentée par Monsieur ROHART Olivier

demeurant 49 rue d'Herzeele

59470 Wormhout

Dossier déposé le 05 Août 2021 et complété le 30 Août 2021

pour construction de bâtiments à usage industriel, bureaux et stockage.

sur un terrain sis rue d'Herzeele, 59470 Wormhout

SURFACE DE PLANCHER

existante: créée: 1711,00 m² démolie:

LE MAIRE DE Wormhout,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'autorisation PC 59663 21 A0021 délivrée le 12/10/2021 ;

Vu la demande d'annulation déposée le 06/09/2023 ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est annulée.

Fait à Wormhout

Le Maire, David CALCOEN

Le

2 8 SED 2022

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué
FLOUMES DEHONDE

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.